



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION POUR DÉCISION N° DM-21-269
L'ORGANISATION PAR L'ECOLE DES PARENTS EN DATE DU 28 JUILLET 2021
ET DES EDUCATEURS D'ILE-DE-FRANCE DE 3
CONFERENCES-DEBATS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-491 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP, Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » représentée par Monsieur Hervé GERARD, Directeur du service formation, dont le siège social est situé au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, d'organiser pour le compte de la ville de Vincennes, trois conférences-débats, le jeudi 23 septembre, le jeudi 14 octobre et le jeudi 2 décembre 2021 pour une dépense totale de 1 575 euros net de taxes (mille cinq cent soixante-quinze euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention simplifiée pour l'organisation par « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » de trois conférences-débats, le jeudi 23 septembre «10/12 ans déjà adolescent ? », le jeudi 14 octobre « Votre ado reste enfermé dans sa chambre ? » et le jeudi 2 décembre 2021 « "Céder / Tenir bon ? Mon enfant me provoque, comment réagir ? », pour une dépense totale de 1 575 euros net de taxes (mille cinq cent soixante-quinze euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie
participative et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210728-lmc1H8752H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/07/2021 Date de Publication : 28/07/2021
